

**DESTINATAIRE(S)**

Biologistes médicaux  
 Cadres de santé  
 Directeur coordinateur des soins  
 Directrice de l'établissement  
 Infirmiers diplômés d'Etat  
 Médecins  
 Président du CLIN et membres du CLIN  
 Responsable du transport des échantillons inter site  
 Sages-femmes  
 Secrétaires de laboratoire  
 Techniciens de laboratoire

ACTION	RESPONSABLE	DATE	SIGNATURE
Rédaction	Prénom -Nom -Fonction  Anne-Marie HILLION - Technicienne Qualiticienne	17-02-2025	
Vérification	Emilie Sanson- Secrétaire  Claudia Douat Beyries- Biologue- Hygiéniste	17-02-2025  17-02-2025	  
Approbation	Alizé Mina -FF- Cadre de santé  Marie DELPECH - Biologue	18-02-2025  04-03-2025	  

**Seule la version électronique fait foi**

## Objet et domaine d'application

Ce mode opératoire décrit les bonnes conditions de rajout d'analyses sur un bilan déjà traité. Le respect de ces règles est indispensable pour garantir un résultat d'analyse fiable. Il s'applique à tous les types de prélèvement.

## Responsabilité

- Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux (Art. L. 6211-7 et 6211-15 ordonnance).
- L'engagement à respecter les exigences du manuel de prélèvement est contractualisé avec la Direction de l'établissement, la Direction des soins et les services de soins.
- Le Directeur de l'établissement veille à leur application.
- Les responsabilités s'appuient sur les règles de fonctionnement définies en concertation entre les secteurs d'activité cliniques et le laboratoire de biologie médicale (cf. Manuel de certification HAS V2010 avril 2011).
- Le personnel soignant s'engage à respecter les exigences du laboratoire, spécifiées dans le manuel de prélèvement.
- Le biologiste responsable s'engage à tenir à jour le manuel de prélèvement

## Références



**Norme NF EN ISO 15189-2022-** Laboratoire médicaux-Exigences concernant la qualité et la compétence

**SH REF 02-** Recueil des exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires de biologie médicale.

**SH GTA 01-** Guide technique d'accréditation en biologie médicale.

**Annales de Biologie Clinique 2010-** Recommandations pour l'accréditation des laboratoires de biologie médicale-hors série n°1-Phase pré analytique- Analytique.

**Code de santé publique L6211-8** modifié par l'ordonnance du 13/01/2011

**HAS** Manuel de certification des établissements de santé V2010- avril 2011  
Référence 21 « La prise en charge des analyses, prélèvements et transmission des résultats »  
Critère 21-a « Prescription d'analyses, prélèvement et transmission des résultats »

**Ordonnance n° 2010-49** du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale

**Décret n° 2016-46** du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale.

**NABM- Nomenclature des Actes de Biologie Médicale-** janvier 2012- Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>
1	07/10/2011	Création
2	16/04/2013	Mise à jour du tableau des analyses Mise à jour des couleurs avec la mise en place des tubes héparinés
3	25/10/2013	Les tubes secs gels ne sont plus acceptés pour les analyses de biochimie
4	09/10/2014	Mise à jour du référentiel Mise à jour de la liste des analyses réalisées au laboratoire-suppression de l'Ac urique urinaire-Amylase sanguine et urinaire
5	10/12/2015	Mise à jour du référentiel Suppression des rajouts d'analyses avec renvoi à Exabio-Les délais de rajout sont maintenant gérés dans Exabio.
6	02/01/2017	Mise à jour du référentiel Suppression de la couleur jaune fluo dans le bon de rajout qui ne passe pas au fax
7	28-01-2022	Mise à jour du bon de rajout version 6
8	18-03-2025	Mise à jour numérotation Kalilab- Norme 15189-2022 Mise à jour de l'annexe 1

# Les bonnes conditions de rajout d'analyses



Le délai de rajout possible est calculé à partir de la date et l'heure de la réalisation du prélèvement inscrites sur le bon de demande.

Un rajout de bilan est une prescription. Il convient de renseigner **obligatoirement** le formulaire



**LABO-ACCUE-ENR-009-** « Rajout d'examen en biologie médicale » Annexe 1

Les modalités de rajout sont les suivantes :



- Vérifier les délais de rajout dans

Si l'on souhaite par exemple rajouter une CRP sur un bilan, il convient d'aller dans Exabio.



**LABO-PREL-MO-01-**Chapitre 1 du manuel de prélèvement - « Présentation générale- Utilisation d'Exabio-Les bonnes conditions de réalisation d'un prélèvement- Bibliographie »

ACCUEIL EXABIO

**CRP / Protéine C Réactive**

NATURE DE L'ÉCHANTILLON : Sang  
CONTENANT : Tube hépariné avec gel  
CONDITIONS PARTICULIÈRES :

ACHEMINEMENT AU LABORATOIRE :  
RÉALISABLE EN PDS : Oui  
FRÉQUENCE ET DÉLAI DE RÉALISATION :  
EXAMEN SOUS-TRAITÉ : Non  
CODE LABORATOIRE : CRP  
DÉLAI DE RAJOUT : 3 jours

MÉTHODE :  
COTATION :

Document(s) utile(s)

Nature du tube déjà prélevé

- Si les conditions sont remplies, renseigner la demande et la faire passer avec les prochains bilans biologiques.
- En cas d'ajout **urgent**, téléphoner au laboratoire pour signaler l'envoi par fax d'un rajout urgent et faxer la demande de rajout.

Pour les analyses transmises, il convient de consulter le catalogue du sous-traitant via Exabio et de vérifier la conformité du rajout.

## Annexe 1

 Centre Hospitalier Comminges Pyrénées  
SITE DE SAINT PLANCARD / SITE D'ENCORE

 Laboratoire  
Tél : 05 62 00 44 50  
Fax : 05 62 00 44 51  
T. Chane Teng- M. Delpech - C. Douat Beyries  
L.Windels

**Rajout d'examens en biologie médicale**

 Chapitre 11 du manuel de prélèvement- Exabio  Type de prélèvement – délai de rajout

**Etiquette pastel**  Service

**Code Prescripteur**

**Date et heure du rajout :** \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

**Date et heure de l'examen primaire :** \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_  
(Si plusieurs bilans dans la même journée)

**Rajout d'analyses souhaitées :**

▪  
▪  
▪  
▪  
▪  
▪

**Renseignements cliniques- Traitements**

**Réserve au laboratoire :**

OP : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ de rajout n° dossier : \_\_\_\_\_

Impossible   Hors délai  Pas de tube  Quantité insuffisante